



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-039

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2025

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2025-02-10-00005 - Arrêté n° 2025/02-27 du 10 février 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Ardèche (3 pages)

La Préfète

Lyon, le 10 février 2025

ARRÊTÉ n° 2025/02-27

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Ardèche :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
HERACLES Sofia	JOYEUSE	0,1166	SAINT-ANDRE-LACHAMP	04/01/2025
GAEC MIRMAND	SAINTE-EULALIE	120,7970	SAINTE-EULALIE, AILHON, LENTILLERES, USCLADES-ET-RIEUTORD	09/01/2025
CURTAT Christophe	TOURNON-SUR-RHONE	8,4966	ARDOIX, MERCUROL (26), OZON, SARRAS, VION, PLATS, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, TOURNON-SUR-RHONE, ARRAS-SUR-RHONE	11/01/2025
MOLLARD Francesca	LAVILLATE	12,9215	LAVILATTE	12/01/2025
GAEC DE MONTEILLET	SAINTE-GINEYS-EN-COIRON	187,4434	MIRABEL, SAINT-GINEYS-EN-COIRON, SAINT-JEAN-LE-CENTENIER	12/01/2025
GAEC LES ARDELOUS	BARNAS	6,2907	BARNAS	13/01/2025
GAEC LOULIER	SAINTE-PIERREVILLE	169,0620	SAINTE-PIERREVILLE FREYCENET-LA-TOUR (43)	16/01/2025
CEYTE Christelle	SAINTE-CIRGUES-EN-MONTAGNE	43,2586	SAINTE-CIRGUES-EN-MONTAGNE	17/01/2025
EARL LES FUMÉES	SATILLIEU	17,9433	SAINTE-PIERRE-SUR-DOUX	18/01/2025
GAEC DE JAVANES	GILHOC-SUR-ORMEZE	97,2805	GILHOC-SUR-ORMEZE, SAINT-BARTHELEMY-GROZON	23/01/2025
SEGALA Noémie	SANILHAC	1,3480	SANILHAC	24/01/2025

MARION Julien	MARIAC	83,2401	SAINT-ANDEOL-DE-FOURCHADES, MARIAC, DORNAS, LE CHEYLARD, LE CHAMBON	30/01/2025
---------------	--------	---------	--	------------

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Article 2 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de l'**Ardèche** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU